

Compte rendu CAP interministérielle des Chargés d'Etudes Documentaires 28 novembre 2017

Représentants de l'administration

Mme Marie-Christine PERRAIS, ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer ;
M. Mickaël MAGAND, ministère des armées ;
Mme Virginie GENDREAU, ministère de l'économie ;
Mme Isabelle HUE, ministère de l'économie.

Représentants des chargés d'études documentaires

Mme Aurélie OUTTRABADY, représentante des CEDP (CGT) ;
M. Laurent CHAUVEL, représentant des CED (CGT) ;
Mme Karine BOMEL, suppléante des CED (CGT)
Mme Sylvie YEOMANS, représentante des CED (CFDT)
Mme Marie-José TAUPIN, suppléante des CEDP (CFDT)

1/ Déclarations liminaires et questions diverses

Déclaration liminaire ci-jointe

RIFSEEP

L'arrêté interministériel pour les deux corps des CED (CEDI et CHED) est en cours de finalisation, notamment les modalités d'adhésion. Une réunion interministérielle est prévue d'ici la fin de l'année avec tous les ministères employant des CEDI afin de préciser les groupes de fonctions. Les représentants du personnel réaffirment leur souhait d'être associés aux groupes de travail. Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dont la date d'application est toujours maintenue au 1^{er} juillet 2017 sera rétroactif, nous dénonçons cette situation qui pose des difficultés pour les agents partant bientôt à la retraite, leur rémunération depuis juillet 2017 risquant d'être régularisée après leur départ.

Nous insistons sur la nécessité de disposer de 4 groupes pour les CEDI pour maintenir l'égalité entre catégorie A, d'autant qu'actuellement lors de recrutement, les fiches de poste sont déjà cotées en fonction des groupes retenus pour les attachés y compris celles concernant des missions propre aux CED. Surtout nous affirmons notre volonté de disposer d'un seuil de prime à minima équivalent à celui des Cigem.

Grade Hors classe

Nos gestionnaires ont envoyé à la DGAFP une nouvelle proposition suite aux échanges en pré-CAP afin de conserver les propositions formulées par les représentants du personnel lors de leur sollicitation en septembre, qui avaient été partiellement prises en compte par la DGAFP.

Un premier projet de texte avait été proposé cet été par la DGAFP. Celui-ci, calqué sur celui des attachés ne prenait pas en compte les spécificités de notre corps. Nous avons proposé une nouvelle version qui mentionnait en plus des fonctions de chef de bureau en administration centrale et déconcentrée les missions et fonction d'adjoint dont le périmètre d'activité est équivalent. Nous insistons sur le fait que les chefs de bureau/mission sont statutairement réservés à des conservateurs dans les bureaux traitant des archives.

Aucune information n'est disponible sur le calendrier de publication du texte. Pour autant, même si les textes ne seront publiés qu'en 2018, il n'y aura pas d'année blanche pour les agents puisque les promotions seront appliquées de façon rétroactive.

Nos gestionnaires précisent qu'une saisine de la DGAFP doit également être réalisée afin d'établir le taux de reclassement, nécessaire pour avoir une visualisation des promotions potentielles. La cible est fixée à 10% de CED HC, avec une montée en charge étalée sur plusieurs années (3% en 2017, 4% en 2018, 5% en 2019, 6% en 2020, 8% en 2021, ensuite 10%).

Principalat

La DGAFP n'a pas encore publié les modalités de répartition entre examen professionnel et promotion au choix suite à la réforme PPCR entrée en application en janvier 2017. Aucun examen professionnel n'a donc pu être mis en place cette année. Face à cette situation que nous dénonçons, nos gestionnaires envisagent un report de l'ensemble des postes proposés pour 2017 par une promotion au choix validée lors des CAPI de 2018.

Un examen professionnel et une promotion au choix sont envisagés pour l'année prochaine. Si la DGAFP ne s'est pas encore prononcée, une homogénéisation des catégories A est probable. Nous devrions donc avoir un taux de reclassement équivalent à celui des attachés d'administration de 7% avec une répartition : 2/3 par examen professionnel, 1/3 par promotion au choix.

Reclassement PPCR

Le bureau en charge des reclassements (SG/DRH/GAP/DAMS1) a déjà traité une cinquantaine d'actes, traitant en priorité ceux des CED partant en retraite ou en détachement.

Si la progression dans les instructions se poursuit, il est impossible de donner de calendrier.

Certains calculs restent à vérifier et doivent être contrôlés pour déterminer les reliquats. En effet, une erreur a été commise dans le décret du 25 septembre 2017. Pour le reclassement de l'échelon 6 à l'échelon 5 des CED et de l'échelon 1 à l'échelon 1 des CEDP était notifiée une reprise d'ancienneté de 5/4. Le nouveau texte devrait mentionner une reprise de l'ancienneté acquise.

Pour les cas non spécifiques (hors départ à la retraite ou mobilité), le traitement s'effectuera par ordre alphabétique.

La mise à jour les carrières des agents concerne ceux qui sont accueillis en détachement dans un autre corps.

Les actes d'avancement accéléré seront envoyés avant les actes PPCR.

En ce qui concerne les notifications d'ancienneté et de bonification, les représentants ont rappelé que certains agents, notamment au ministère de la Défense manque d'information. Si c'est votre cas nous vous invitons à en faire la demande à vos gestionnaires RH de proximité, ils doivent être en mesure de vous donner ces informations.

Cycles de mobilité

L'administration indique que le nombre de cycle est généralement fixé à deux et que cette tendance n'ira pas à la hausse dans la fonction publique. Par ailleurs, elle précise que suite aux discussions à ce sujet lors de précédentes CAP, le calendrier de la mobilité des CED a été adapté avec des dates d'effet fixées au 1er mars et au 1er septembre.

La question de la mobilité au fil de l'eau est évoquée, afin de permettre des changements de poste plus dynamiques. L'examen des mobilités ne soulevant pas de difficulté particulière (a situation géographique équivalente) pourrait en effet faire l'objet d'une CAP électronique.

Une piste d'évolution résiderait dans la publication des fiches de poste sur l'application mobilité du ministère de la transition écologique pour l'ensemble des catégories A puis sur la BIEP. Cette publication reste néanmoins soumise à un calendrier de publication strict, comme la liste mobilité CED.

Si nous sommes favorables à une évolution des cycles de mobilités, d'autant que chaque CAPI nous montre qu'une majorité des mobilités dans notre corps s'effectue hors cycle, nous restons très vigilants sur cette proposition. Les postes risqueraient d'être moins visibles sur le site de l'écologie par rapport à la liste spécifique des CED. De plus chaque ministère privilégiant une politique de recrutement dans son périmètre, cela risque de limiter les mobilités des CED au sein de leur ministère d'accueil au détriment d'une interministérialité réelle.

2/ Résultats de la CAPI

Mobilités

La date générique de prise de poste est le 1er mars 2018.

Réorganisation de service Mme Ameloot Ministère de la transition écologique et solidaire – SG/SPSSI Responsable du pôle national de diffusion SI documentaire.

Mutation interne Mme Grouas-Guittet au Ministère de la transition écologique et solidaire – DGAC- STAC Chef de groupe documentation diffusion des connaissances.

Accueil en détachement de Mme Diop, documentaliste territoriale, dans notre corps pour une durée de 5 ans au poste de Documentaliste au Ministère de la transition écologique et solidaire – CGDD/ SDAG/BID.

Demandes d'intégration

L'administration présente la demande d'intégration dans le corps des CED de Mme Marsha Sirven, après un an de détachement. La CFDT oppose que le MAE ayant fait partir tous ses CED, ils attendront et refusent donc la demande d'intégration immédiate. Nous indiquons que nous ne sommes pas favorable à l'argument d'une « punition » au détriment de l'agent. La situation de Mme Sirven n'étant pas fondamentalement différente qu'elle soit détachée dans notre corps ou directement intégrée, la CAPI rejette l'intégration immédiate mais valide la prolongation du détachement. L'intégration pourra être instruite favorablement dans un an.

La demande de Mme DIOP a été examinée en même temps que sa demande de mobilité et recueille un avis favorable.

Titularisations « Sauvadet »

La titularisation de Mme Faveaux-Laville est examinée et reçoit un avis favorable de la CAPI. La CGT précise que les restructurations du musée national de la Marine sont difficiles pour les agents dont les postes à la bibliothèque et à la conservation sont déménagés dans les nouvelles réserves à Dugny (93). Il est demandé par les représentants du personnel au représentant du ministère de la Défense M. Magand de faire un point sur la situation des CED au musée de la Marine, nous soulignons des risques psycho-sociaux réels pour les agents en poste (CED ou non).